



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE PRESENCE DANS DES LIEUX DE TRAVAIL SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉS PAR DE L'AMIANTE		
<i>Etablie en référence à l'annexe 1-3° de la circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique NOR : DRFF1503959C</i>		
Éléments d'identification de l'agent		
Nom	Prénom	Nom marital
Date de naissance	Corps	Fonctions
Période de présence de l'agent dans des locaux		
<i>Le tableau ci-après reprend les périodes pendant lesquelles l'agent a exercé ses fonctions dans des lieux de travail où du fait d'une suspicion de contamination il aurait été susceptible d'être exposé (cf. tableau annexé)</i>		
Juridiction	Période(s) de présence	
	du	au

La présente attestation a été renseignée par le représentant de l'administration et remise à l'agent.

Une copie est remise au médecin de prévention et une copie est conservée dans le dossier administratif de l'agent.

Fait à , le

*Le chef de service de l'établissement
d'affectation de l'agent (signature et cachet)*